

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1007/SG/FP accordant une concession de passage à la fille d'un conducteur principal des travaux publics de l'Etat.

n° 71-1007/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 juillet 1971

Numéro JO
n° 14 du 26/07/1971

Date du numéro
26 juillet 1971

TEXTE INTÉGRAL

Une concession de passage Paris-Djibouti est accordée à Mlle Catherine Boudaud, née le 12 février 1957, fille de M. Rémy Boudaud, conducteur principal des Travaux publics de l'Etat, 8° échelon (groupe III), en service au Port de Commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port).